



COMMISSION DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST

Recommandation COPACO/XVIII/2022/1 Amendement de la Recommandation COPACO/17/2019/21 «sur la Durabilité de pêches utilisant des dispositifs ancrés de concentration de poissons DACP dans la région de la COPACO»

Note de présentation

Le recours aux dispositifs ancrés de concentration de poissons (DACP) pour faciliter la capture de grands pélagiques océaniques et côtiers dans la région de la COPACO se développe depuis 30 ans. C'est notamment le cas dans les îles des Caraïbes, où les DACP sont principalement utilisés pour améliorer les revenus et les moyens de subsistance des artisans pêcheurs, ainsi que la sécurité alimentaire. Selon des estimations récentes, la région compte aujourd'hui plus de 3 600 dispositifs, appartenant principalement aux pêcheurs eux-mêmes. Ils sont exploités par plus de 6 200 pêcheurs et plus de 2 700 navires de pêche, à des fins commerciales, de subsistance ou de loisir¹. L'utilisation de ces dispositifs échappe toutefois à toute réglementation dans la région, ce qui pose problème sur le plan de la gouvernance et soulève des inquiétudes concernant leur impact sur les stocks de poisson et l'écosystème². En matière de gouvernance, l'absence de cadres réglementaires et de plans de gestion adaptés peut conduire à une prolifération de ces dispositifs, entraînant une hausse des conflits entre utilisateurs et la réduction des avantages économiques. Les préoccupations concernant l'impact des DACP sur les stocks portent sur l'absence de données biologiques et relatives aux captures et à l'effort de pêche, le nombre disproportionné de captures de thons juvéniles et d'espèces cibles en état de surexploitation (p. ex., le makaire bleu), et le fait que les captures par unité d'effort sur les DACP ne constituent pas un indice fiable de l'abondance des stocks. En ce qui concerne l'impact des DACP sur les écosystèmes, les inquiétudes portent quant à elles sur l'accumulation potentielle de déchets marins non biodégradables due aux pertes de dispositifs, et l'éventuel emmêlement accidentel d'animaux marins.

En réponse à ces préoccupations, le Groupe de travail *ad hoc* de la COPACO sur le développement durable de la pêche par dispositifs ancrés de concentration de poissons (DACP) dans les Petites Antilles a été créé en 2001 dans le but d'augmenter les échanges d'informations, de pratiques et d'expériences en matière de gestion et d'exploitation par DACP des grands pélagiques. Sa première réunion s'est tenue en Martinique du 8 au 10 octobre 2001.

La deuxième réunion du Groupe de travail a eu lieu en Guadeloupe, du 5 au 10 juillet 2004. À cette occasion, l'IFREMER a partagé les résultats de son projet de recherche DOLPHIN, qui avait vocation à décrire les agrégations de poissons autour des DACP dans les Antilles françaises. Cette réunion a donné lieu à la mise en œuvre du projet MAGDELESA par l'IFREMER entre 2011 et 2014, qui a produit un volume non négligeable de connaissances nouvelles sur la pêche sur DACP.

¹ Projet de Plan régional de gestion de la pêche sur dispositif ancré de concentration de poissons (DACP) dans les Caraïbes

À cette même période (2010-2012), JICA et le CRFM ont œuvré ensemble pour mettre à exécution un projet pilote intitulé « *Formulation d'un Plan directeur relatif à l'utilisation durable des ressources halieutiques pour le développement des communautés côtières dans les Caraïbes* » à Sainte-Lucie et à la Dominique. Ce projet visait à renforcer les capacités à gérer les grands pélagiques pêchés sur DACP et à améliorer la productivité de ces dispositifs en se concentrant sur les aspects techniques liés à la conception, à la fabrication, à la mise à l'eau et à l'entretien des DACP. Il encourageait également l'adoption d'une approche de cogestion de la pêche, dans le cadre de laquelle les pêcheurs étaient censés accroître leur participation à la prise de décision, mais aussi partager plus de responsabilités en matière de communication de données halieutiques.

En 2012, lors de la 14^e session de la COPACO, à Panama, il a été décidé de transformer le groupe de travail en groupe de travail conjoint et d'y accueillir l'IFREMER. En 2013, l'expérience du projet pilote JICA-CRFM a conduit à la mise en œuvre du Projet de cogestion des pêches caribéennes (CARIFICO), d'une durée de 5 ans, qui visait à apporter un soutien supplémentaire au développement d'une approche de cogestion de la pêche sur DACP à la Dominique, à Sainte-Lucie, à Antigua-et-Barbuda, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à Grenade. Ce projet a contribué à l'atelier CRFM-JICA CARIFICO/COPACO-IFREMER MAGDELESA consacré à la gestion de la pêche sur DCP, organisé à Saint-Vincent du 9 au 11 décembre 2013, à l'occasion duquel il a été proposé d'élargir le groupe de travail de façon à en faire un groupe de travail conjoint pouvant inclure JICA, l'IFREMER, le CRFM et la COPACO.

En 2015, reconnaissant le besoin croissant de coordination, d'harmonisation et de coopération entre les îles des Caraïbes sur les questions relatives à l'usage des DACP, le CRFM a rédigé un projet de plan infrarégional de gestion de la pêche sur DACP pour les Caraïbes orientales.

Le Groupe de travail conjoint JICA, IFREMER, CRFM et COPACO sur les DACP s'est réuni une troisième fois du 30 avril au 2 mai 2019, à Porto Rico. Son mandat, formalisé lors de la dix-septième session de la COPACO (15-18 juillet 2019), prévoyait un examen du Plan infrarégional de gestion du CRFM en vue de son adaptation à la région élargie de la COPACO. Ainsi, en 2021, avec l'aide du Projet GCP/SLC/217/EC « *Soutien à la mise en œuvre par le Secrétariat de la COPACO des actions ciblées du Plan de travail 2019-2020 sur l'amélioration de la gouvernance régionale des pêches* », le Secrétariat de la COPACO a coordonné la rédaction du Plan de gestion régional relatif à la pêche sur DACP.

À noter également la réunion du Groupe de travail conjoint sur les DCP des ORGP-t (ICCAT-CITT-CTOI) à Madrid en avril 2017, qui a fourni d'importants renseignements de nature technologique et scientifique sur l'utilisation des DCP dans le cadre de la pêcherie thonière. En juin 2020, la Recommandation 19-02 de l'ICCAT modifiant la Recommandation sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion du thon obèse et de l'albacore, comportant des dispositions relatives à la pêche sur DACP pratiquée par les flottes industrielles ciblant ces thonidés contraignantes pour plusieurs membres de la COPACO et du CRFM, est entrée en vigueur.

Les membres de la COPACO reconnaissent que la mise en œuvre d'une réglementation adéquate en matière de DACP est nécessaire pour assurer une gestion durable des stocks de poissons, et que celle-ci doit entraîner une hausse des possibilités d'emploi et des revenus pour les parties prenantes du secteur de la pêche et les communautés locales, une réduction des conflits et une amélioration de la sécurité en mer et de l'égalité d'accès aux ressources pélagiques.

Réaffirmant la nécessité, pour toutes les parties intéressées, d'entreprendre des actions supplémentaires pour garantir l'utilisation et la gestion durables à long terme des ressources de pêche pélagiques hauturières dans la région, en se fondant sur une approche écosystémique des pêches qui envisage un développement des pêches régionales par DACP de dimension adaptée dans des conditions de disponibilité des ressources pleinement utilisées dans la région de la COPACO, et

Rappelant que l'objectif de la Commission consiste à promouvoir la conservation, la gestion et le développement efficaces des ressources biologiques marines dans la zone de compétence de la Commission, conformément au Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et aux Directives volontaires visant à assurer la durabilité

de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, et à traiter les problèmes courants relatifs à la gestion et au développement de la pêche auxquels sont confrontés les membres de la Commission.

1. Gestion de la pêche sur DACP

RECONNAISSANT que le développement durable des pêches par DACP dans la région de la COPACO fournit de nouvelles opportunités de production de revenus et de moyens de subsistance, et contribue à la sécurité alimentaire;

REMARQUANT les enjeux liés à l'accès aux ressources via la pêche par DACP, ainsi que les litiges et désaccords opposant les pêcheurs intervenant à proximité des DACP;

CONSTATANT également que la pêche par DACP dans les Petites Antilles a connu une croissance importante ces dix dernières années, accroissant ostensiblement les captures d'espèces pélagiques, mais aussi de stocks vulnérables et déjà surexploités ; et ajoutant la nécessité de réguler les nombres de DACP et leur densité, de façon à éviter les retombées économiques néfastes;

RECONNAISSANT les efforts déployés par différents membres de la COPACO pour fournir des autorisations aux pêcheurs par DACP, préparer des législations relatives à la pêche par DACP, assurer une collecte et une analyse de données plus précises et de meilleure qualité en matière de pêche par DACP, encourager les meilleures pratiques en matière de conception et de formation à la construction et à l'utilisation des DACP, promouvoir la sécurité maritime pendant les activités de pêche par DACP, réduire les conflits relatifs à l'utilisation de DACP, informer l'administration maritime de la localisation des DACP, établir des régimes de cogestion dans le cadre de la pêche par DACP et promouvoir l'entretien correct des DACP;

RÉAFFIRMANT également notre engagement à promouvoir le recours à la cogestion et à d'autres approches participatives impliquant toutes les parties concernées dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes pertinents;

RECONNAISSANT la contribution significative du Plan de gestion infrarégional 2015 du CRFM pour la pêche par DCP dans les Caraïbes orientales et son intégration dans le Plan régional de gestion de la pêche sur dispositif ancré de concentration de poissons (DACP) dans les Caraïbes de la COPACO, qui souligne les objectifs et travaux nécessaires pour améliorer la gestion de la pêche par DACP dans les Caraïbes;

RECONNAISSANT par ailleurs la nécessité de mettre en œuvre le Plan régional de gestion de la pêche par DCP de la COPACO, en tenant particulièrement compte du niveau d'exploitation des ressources ciblées, selon les évaluations des ressources menées par l'ICCAT et le CRFM;

CONSTATANT l'impact économique et environnemental des phénomènes naturels, tels que les violents ouragans, sur la destruction des DACP et l'absence de déclaration sur le nombre, la localisation, la durée de vie et le remplacement des DACP;

NOTANT également le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et de la communication (TIC) bon marché dans l'amélioration du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) relatifs à la pêche sur DACP;

ADOPTONS, conformément aux dispositions de l'article 6(h) des Statuts révisés de la COPACO, la présente RECOMMANDATION, selon laquelle:

- Le Groupe de travail de la COPACO sur les DACP est prié de poursuivre les travaux de finalisation du Plan de gestion régionale et des orientations associées, de façon à éclairer la rédaction de lois et de plans de gestion nationaux. Les membres de la COPACO renforcent la participation des parties prenantes concernées par les DACP à la fois au processus d'élaboration des plans de gestion et à leur mise en œuvre.
- Les membres de la COPACO adoptent des lois appropriées soutenant une pêche durable par DACP adhérent au Code de conduite de la FAO, au cas où les données techniques et scientifiques disponibles pour une bonne gestion des DACP sont, à l'heure actuelle, insuffisantes.
- Le Secrétariat de la COPACO, le CRFM et OSPESCA appuient l'harmonisation régionale des technologies de DACP et protocoles de pêche nationaux qui garantira la présence de réglementations de pêche compatibles dans les plans de gestion halieutique nationaux et autres lois connexes, conformément aux meilleures informations disponibles (y compris les données scientifiques et connaissances locales et traditionnelles) et en cohérence avec les meilleures pratiques internationales, et présentent les progrès réalisés lors de leurs sessions ordinaires respectives.

2. Collecte de données et partage d'informations en vue de la gestion durable de la pêche sur DACP

CONSTATANT que l'échange d'informations entre chercheurs, gestionnaires des pêches et pêcheurs concernant la pêche par DACP s'est amélioré ces dernières années et doit être renforcé davantage;

RECONNAISSANT par ailleurs le besoin d'améliorer les données et informations afin de réduire les incertitudes liées aux méthodologies d'évaluation des stocks actuellement utilisées, et la nécessité de suivre les impacts à long terme de ces pêcheries sur les stocks, en reconnaissant notamment que les taux de capture par DACP (CPUE) sont des indicateurs d'agrégation de la biomasse par DACP, ce qui ne reflète pas nécessairement l'abondance relative des stocks sauvages;

CONSTATANT l'effort constant du CRFM déployé dans le cadre des réunions de ses groupes de travail sur les pêches pélagiques et en collaboration avec le projet CLME+ pour améliorer la conservation et la gestion des ressources pélagiques hauturières;

CONSTATANT les inquiétudes du Groupe de travail COPACO/OSPESCA/CRFM/CFMC sur la pêche de loisir concernant les stocks de marlin dans les Caraïbes, et la valeur inexploitée de cette ressource en termes de pêche avec remise à l'eau ; et considérant la dominance notable du makaire bleu parmi les espèces les plus impactées par la pêche par DACP dans la région;

NOTANT le rôle que peuvent jouer les technologies de l'information et de la communication (TIC) bon marché dans l'amélioration, d'une part, de la collecte de données et, d'autre part, du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) relatifs à la pêche sur DACP, et prenant bonne note des efforts déployés par différents membres de la COPACO pour intégrer les TIC dans leurs pêcheries sur DACP;

ADOPTONS, conformément aux dispositions de l'article 6(h) des Statuts révisés de la COPACO, la présente RECOMMANDATION, selon laquelle:

- Les membres de la COPACO visent à collecter et analyser les données biologiques, écologiques, sociales et économiques, ainsi que d'autres informations et produits de littérature scientifique pour étayer les processus décisionnels relatifs à la pêche par DACP;
- Le Groupe de travail de la COPACO sur les données et statistiques de pêche est prié d'adapter, en étroite consultation avec le Groupe de travail sur les DACP, le DCRF concernant les données et statistiques relatives à la gestion des DACP et d'intégrer le contenu relatif à la pêche sur DACP des rapports nationaux dans la base de données régionale WECAFIS en vue d'appuyer les objectifs de recherche et de gestion des DACP ; il a également pour mission de chercher des solutions visant à intégrer l'utilisation des systèmes informatiques dans leurs systèmes de statistiques halieutiques, de façon à faciliter la collecte et l'uniformisation des données

biologiques et sur les captures et l'effort de pêche, et d'examiner les méthodes de validation (p. ex., observateurs, caméras, etc.) pour valider lesdites données;

- La COPACO, le CRFM et OSPESCA appuient la réalisation d'une évaluation régionale des impacts, ainsi que l'examen des mesures d'atténuation des impacts de la pêche par DACP dans les différentes régions (au sein de la région de la COPACO), et intègrent ces connaissances régionales dans la prise de décisions relatives à la gestion.
- La COPACO aide ses membres à mettre en place des campagnes de sensibilisation et de communication destinées au grand public et à leurs parties prenantes dans la zone, traitant notamment de la nécessité d'améliorer et de renforcer la communication des conclusions de la recherche et les meilleures pratiques sur les DACP aux pêcheurs, et faciliter la contribution des parties prenantes.

3. Recherche relative aux DACP

CONSIDÉRANT la nécessité de mener des recherches plus approfondies sur l'impact potentiel des DACP sur les schémas de migration, la structure et la composition par taille/âge/sexe des stocks, la modification des rendements par recrue et d'autres effets biologiques dus à la présence manifeste de juvéniles de thons, de coryphènes, de thazards-bâtards, de makaires bleus et de requins soyeux dans les DACP, ainsi que sur le concept de CPUE utilisé actuellement à des fins d'évaluation et de gestion des stocks, les solutions de cogestion, les aspects sociaux et économiques, les questions environnementales et liées au changement climatique, les techniques et technologies de pêche;

CONSIDÉRANT que la diversité des espèces associées aux DACP varie en fonction des régions au sein de la zone de la COPACO et de la saisonnalité des taux de capture des espèces cibles et accessoires² ;

NOTANT les efforts de recherche sur les DCP déployés dans d'autres régions pour produire des données indépendantes de la pêche visant à présenter une image fidèle de l'abondance et de la composition des stocks ;

CONSIDÉRANT que les forts taux de perte des DACP actuels sont susceptibles de constituer une source importante de déchets marins;

REMARQUANT l'incertitude croissante concernant la question de savoir si les DACP aident à réduire la pression exercée par la pêche sur les ressources côtières;

ADOPTONS, conformément aux dispositions de l'article 6(h) des Statuts révisés de la COPACO, la présente RECOMMANDATION, selon laquelle :

- Le GSC a pour mission de définir les priorités de recherche visant à relever les principaux défis scientifiques relatifs aux DACP et de fournir à la Commission une base scientifique solide permettant d'assurer la gestion durable de la pêche sur DACP dans la région de la COPACO.
- Les membres de la COPACO doivent être encouragés à participer à des programmes de recherche régionaux visant à produire des données indépendantes de la pêche sur les espèces associées aux DACP;
- Les membres de la COPACO doivent être encouragés à mener des recherches visant à développer des techniques de pêche et des technologies réduisant les impacts sur les groupes de poissons vulnérables et surexploités;

² Voir CRFM (2015) 2015 Draft Sub-Regional Management Plan for FAD Fisheries in the Eastern Caribbean (Stakeholder Working Document). CRFM Technical & Advisory Document 2015/ 05

- Les membres de la COPACO doivent être encouragés à mener des recherches visant à améliorer la conception des DACP de façon à réduire les déchets marins, tout en adhérant aux normes minimales pour réduire l’emmêlement des animaux marins;
- Les membres de la COPACO doivent être encouragés à mener des recherches visant à évaluer les éventuels liens entre la pêche sur DACP et la pression exercée par la pêche sur les ressources côtières/situées à proximité des côtes.